

Décision

Générale

colonial

Décision n° 264/SG/FIN autorisant M. Ali Bogoreh Farah, demeurant à Djibouti, à acquérir une parcelle de terrain bâti sise à Djibouti, lotissement du Stade, partie du titre foncier n° 785.

n° 264/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
26 février 1968

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1968

Date du numéro
10 mars 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Ali Bogoreh Farah, employé de banque, est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, sise à Djibouti (maison du type II-A, n° 301-3 du lotissement du Stade), et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 785 au nom de la Société immobilière du Territoire Français des Afars et des Issas.